



Motocross Club Hauts-Pays

rue Verte Vallée 11b
Tél. et (and) fax 00 32 (0)65 75 00 53
e-mail : info@coupedelavenir.be

7387 HONNELLES (Angre) Belgique
GSM 00 32 (0) 475 34 28 82

COUPE DE L'AVENIR

REGLEMENT PARTICULIER

43e COUPE DE L'AVENIR

4 et 5 octobre 2014

Titre de la manifestation : 43^e Coupe de l'Avenir
N° de la manifestation : EMN 20/172
Classes : MX2 + 125cc2T + Open
FMN responsable : FMB

Fédération Motocycliste de Belgique

Chaussée de Louvain, 550/bte 7
B-1030 BRUXELLES
Tél. : 00 32 (0)2.736.53.97
Fax : 00.32(0)2 732 01 28
E-mail : info@fmb-bmb.be

Lieu de la manifestation : BAISIEUX (commune de Quiévrain – à 3 km de Quiévrain, à 25 km de Mons et 18 km de Valenciennes)

Accès : coordonnées GPS : 50.383574,3.689351

Depuis Mons, suivre E19/E42 Paris/Valenciennes/Tournai pour rejoindre E19/E42
Prendre la sortie 26-Dour vers N552 (dernière sortie avant la frontière française)
Prendre à gauche sur Chaussée de Belle-Vue/N552
Continuer de suivre N552
Traverser le rond-point
Prendre la sortie vers Rue Jean Jaurès/N51 – direction QUIEVRAIN
Prendre à droite sur Rue Jean Jaurès/N51
Continuer de suivre N51 sur rue de Mons
Continuer de suivre N51 sur rue Debast
Continuer tout droit vers rue des Wagnons
Continuer tout droit sur rue de Bavay
Au rond-point, prendre à droite sur rue Alphonse Scouvemont
Au rond-point, prendre à droite sur rue Jules Ansiau

Depuis Valenciennes (France), rejoindre A2/E19 vers Bruxelles/Liège/Maubeuge
Prendre la sortie 25 vers Quiévrain/Quarouble
Rejoindre D50
Au rond-point, prendre la 2e sortie sur Av. Jean Jaurès/D630
Traverser 2 ronds-points
Continuer sur Rue de Valenciennes/N51
Prendre à droite sur Rue des Wagnons
Continuer tout droit sur rue de Bavay
Au rond-point, prendre à droite sur rue Alphonse Scouvemont
Au rond-point, prendre à droite sur rue Jules Ansiau

NB : un fléchage sera en outre installé à partir de toutes les arrivées dans l'entité.

1. PARCOURS:

Nom : Circuit de la « Ferme des Monts »
Longueur de la piste : 1 500 mètres
Largeur minimale : 8 mètres

2. ORGANISATEUR :

Nom : **Motocross Club Hauts-Pays ASBL**
rue Verte Vallée 11b
7387 HONNELLES
Président : Monsieur Olivier ROUGRAFF

Secrétariat de la manifestation: **Bernard NION**
rue Verte Vallée 11b
7387 HONNELLES
Tél et fax 00 32 (0)65 75 00 53
e-mail : info@coupedelavenir.be

3. Accueil – Race office - WELCOME:

Adresse:

- Salle communale de Baisieux, 152 rue d'Angre, Quiévrain (Baisieux)
- Tél. : +32 (0)475 34 28 82

Ouvert :

- Vendredi 3 octobre 2014 :** de 12h00 à 21h00
- Samedi 4 octobre 2014 :** de 7h00 à 21h00
- Dimanche 5 octobre 2014 :** de 7h00 à 14h00

4. OFFICIELS :

Jury International : Président du Jury : Christian Dejasse
Membres du Jury : André Vandermaesen – André Vantomme

Directeur de course : Peter Goris
Commissaires sportifs : Francis Prince, Gert Verreyt, François Dewolf, Peter Honof

Chrono : Goeman Tanja, Beckers Godelieve, Vanderauwermeulen Camille, Houben Ann, Computer : Nijs Danny, Transpondeurs : Luytens Chantal

Délégués Techniques : Lieven Van Weyenberg, Adelin Naessens, Joseph Olbrechts, Jean Verbiest, Patrick Stiens, Michel Prumont

Environnement: Laurent Delbroek

Presse syndic: Cis SPOOK Tél. : 0476/74 00 18
e-mail: cis.spook@skynet.be

Responsable Paddock: Damien Colot

- La compétition est organisée conformément au Code Sportif de la FIM et de la FMB, et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FMB.
- En supplément de la « Coupe de l'Avenir » une « Coupe 85cc », une « Coupe 65cc » et des courses pour le Championnat de Belgique Sidecars sont prévues.
- Le 1^{er} contrôle du circuit aura lieu le vendredi 3 octobre à 15 heures.
- Une réunion avec les organisateurs aura lieu le vendredi 3 octobre à 17 h. au local du Jury.

5. ENGAGEMENTS :

Les formulaires d'engagement dûment approuvés par la FMN du participant doivent être envoyés avant le 20 septembre 2014 au secrétariat de la manifestation à l'adresse susmentionnée.

Le secrétariat de la manifestation transmettra copie des demandes d'engagement à la FMB.

6. PARTICIPANTS :

La « Coupe de l'Avenir » est réservée aux pilotes ayant atteint les âges minimaux suivants : 14 ans en MX2 et 125cc 2T, 15 ans en MX1 et 16 ans en MX3. La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur.

L'âge maximum est 21 ans. La limite d'âge se termine à la fin de l'année de calendrier en cours pendant laquelle le coureur atteint l'âge de 21 ans.

Coureurs nés entre :

- 01/01/1993 et 05/10/2000 pour MX2 et 125cc/2T
- 01/01/1993 et 05/10/1999 pour MX1
- 01/01/1993 et 5/10/1998 pour MX3

Les coureurs suivants ne peuvent pas participer à la « Coupe de l'Avenir » :

- Les pilotes classés parmi les 8 premiers au classement final d'un Championnat du Monde MX1/MX2 d'une année précédente ou de l'année en cours.
- Un pilote ayant remporté le classement individuel de la « Coupe de l'Avenir »

Chaque équipe nationale sera formée de 3 pilotes.

Les pilotes d'une équipe doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent, ou être détenteurs d'une licence à l'année dans le pays qu'ils représentent.

L'épreuve est inscrite au calendrier MX Open de la « FIM-EUROPE » et est accessible aux coureurs en possession d'une licence Européenne, Internationale ou Nationale avec une autorisation de sortie de leur FMN valable pour cette épreuve. (assurance normes FIM/FIM-EUROPE)

Un changement de coureur d'une équipe inscrite peut être autorisé jusqu'à la fin des Vérifications Techniques préalables à la manifestation.

Les équipes nationales seront composées comme suit :

- A. Un pilote sur motocycle de la classe MX2 de 100cc à 125cc 2 temps et de 175cc à 250cc 4 temps

B. Un pilote sur motorcycle de la classe 125cc 2 temps de 100cc à 125cc 2 temps

C. Un pilote sur motorcycle de la classe Open

Machines au choix de chaque équipe :

de 100cc à 125cc 2 temps et de 175cc à 250cc 4 temps (MX2)

de 175cc à 250cc 2 temps et de 290cc à 450cc 4 temps (MX1)

de 290cc à 500cc 2 temps et de 475cc à 650cc 4 temps (MX3)

7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

La « Coupe de l'Avenir » se déroulera en 3 manches chacune de 30 min. + 2 tours:

1^{ère} manche : pilotes classes MX2 + « 125cc 2T »
2^{ème} manche : pilotes classes « 125cc 2T » + « Open »
3^{ème} manche : pilotes classes MX2 + « Open »

Si moins de 14 équipes participent à la « Coupe de l'Avenir », l'épreuve se déroulera en 3 manches chacune de 25 min. + 2 tours, chaque manche avec les 3 classes ensemble :

1^{ère} manche : pilotes classes MX2 + 125cc 2T + Open
2^{ème} manche : pilotes classes MX2 + 125cc 2T + Open
3^{ème} manche : pilotes classes MX2 + 125cc 2T + Open

8. CONTROLE TECHNIQUE ET VERIFICATIONS :

Samedi 4 octobre 2014 : de 8h00 à 11h00

9. EQUIPEMENTS DES MOTOCYCLES :

Les motocycles seront équipés conformément aux dispositions du Règlement Technique MX de la FIM.

10. REUNIONS DU JURY :

- Samedi 4 octobre: 1^{ère} réunion à 11h30
2^{ème} réunion à 18h00
- Dimanche 5 octobre : 3^{ème} réunion à 18h40

11. BRIEFING AVEC LES COUREURS :

Un briefing aura lieu avec les coureurs, le samedi 4 octobre à 16h15, à la grille de départ.

12. NUMEROS DE COURSE :

- Les numéros de course seront attribués par l'organisateur et seront communiqués aux Fédérations participants 2 semaines avant l'évènement.
- Le numéro de course doit être placé impérativement sur le disque avant.
- Les couleurs des plaques-numéros avant seront :
 - Machines MX1 : fond blanc et numéros noirs
 - Machines MX2 et « 125cc 2T » : fond noir et numéros blancs
 - Machines MX3 : fond jaune et numéros noirs

- Les disques latéraux doivent porter le drapeau du pays de l'équipe.
- **Pour l'équipe vainqueur de la « Coupe de l'Avenir » de l'année précédente : une plaque-numéro frontale ROUGE avec chiffres blancs peut être utilisée**

13. ENTRAINEMENTS ET COURSES :

Voir Horaire ci-joint

14. DEPARTS :

L'ordre d'entrée de chaque équipe à la ligne de départ pour les 3 courses sera déterminé par le total du meilleur temps des 2 meilleurs pilotes de l'équipe réalisé lors des entraînements chronométrés. En cas d'ex-aequo, le résultat du 3^{ème} pilote sera pris en considération.

C'est le manager de chaque équipe qui décidera qui sera le 1^{er} pilote et qui le 2^{ème} pilote de son équipe pour aller à la grille de départ.

Tous les motocycles doivent être dans la zone d'attente **10 minutes** avant le départ **prévu** de chaque course.

Voir Horaire ci-joint.

15. PRESENTATION DES EQUIPES :

La présentation des équipes se fera le dimanche avant la 1^{ère} course à 10h30.

Tous les pilotes doivent se trouver dans la zone d'attente à 10h20.

16. RESULTATS ET CLASSEMENT :

Indépendant de la classe, le vainqueur de chaque manche obtient 1 point, le 2ème deux points, le 3ème trois points, etc.

Tous les coureurs qui participent à une Course, seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour terminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex-aequo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

A. Le classement final par équipe (Coupe de l'Avenir) est déterminé de la manière suivante :

- 1) L'équipe gagnante de la « Coupe de l'Avenir » est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les 5 meilleurs résultats de ses coureurs, sans tenir compte de la classe.
- 2) En cas d'ex-aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :
 - a) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. parmi les 5 meilleurs résultats
 - b) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 3^{ème} course.

- c) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 2e course.
 - d) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 1^{ère} course.
 - e) Si, toutefois, l'ex-aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité.
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu 5 résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.

B. Un classement individuel sera établi de la manière suivante :

- 1) Le coureur vainqueur de la Coupe « Joël Robert » est celui qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant ses résultats dans les 2 courses, sans tenir compte des classes (les mêmes résultats/positions obtenus par le coureur pour le classement inter équipes seront également utilisés pour le classement individuel).
- 2) En cas d'ex-aequo entre 2 ou plusieurs coureurs, il sera donné l'avantage au coureur ayant la meilleure position dans sa dernière course.
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les coureurs n'ayant pas obtenu 2 résultats, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.

Dans le cas de moins de 14 équipes participants à la « Coupe de l'Avenir »

A) Le classement final par équipe (Coupe de l'Avenir) est déterminé de la manière suivante :

- 1) L'équipe gagnante de la « Coupe de l'Avenir » est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les 7 meilleurs résultats de ses coureurs, sans tenir compte de la classe.
- 2) En cas d'ex-aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :
 - a) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. parmi les 7 meilleurs résultats
 - b) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 3^{ème} course.
 - c) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 2e course.
 - d) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 1^{ère} course.
 - e) Si, toutefois, l'ex-aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité.
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu 7 résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.

B) Un classement individuel sera établi de la manière suivante :

- a) Le coureur vainqueur individuel de la « Coupe de l'Avenir » et gagnant la « Coupe Joël Robert » est celui qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant ses résultats dans les 3 courses, sans tenir compte des classes (les mêmes résultats/positions obtenus par le coureur pour le classement inter équipes seront également utilisés pour le classement individuel).
- b) En cas d'ex-aequo entre 2 ou plusieurs coureurs, il sera donné l'avantage au coureur ayant la meilleure position dans sa dernière course.

c) Ces résultats seront complétés en additionnant les coureurs n'ayant pas obtenu 3 résultats, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.

17. CARBURANT :

Conformément aux prescriptions de la FIM

18. ASSURANCES :

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du pilote certifie que ce coureur est assuré en conformité avec les prescriptions de la FIM.

L'organisateur a contracté une assurance en responsabilité civile conformément à l'article 110.1.1. du Code Sportif de la FIM.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages survenus à une machine de course ou de réserve, aux accessoires et au matériel, qu'il s'agisse d'incendie, d'accident, du feu, de vol ou de détérioration ou d'autre.

19. ENVIRONNEMENT

- Respectez les responsables de parking ainsi que l'espace réservé à chaque véhicule,
- Suivez le fléchage d'accès au site, ne détruisez pas les clôtures et respectez les plantations,
- Respectez les consignes de sécurité non seulement pour vous mais aussi pour les pilotes...
Respectez les zones neutres,
- Ne traversez pas la piste durant les courses et ce pour quelque motif que ce soit,
- Les secours sont là en cas d'aide à apporter aux pilotes,
- Tenez votre environnement propre, utilisez les poubelles ainsi que les sacs poubelles distribués aux pilotes,
- Utilisez les sanitaires (WC/DOUCHES) mis à votre disposition, tenez-les propres, pensez aux suivants,
- Respectez les injonctions des commissaires de piste,
- Utilisez les containers mis à votre disposition pour les huiles et pneus usagés,
- L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire,
- Il est totalement interdit de laver les motos dans le parc pilote, une station de lavage est à votre disposition;
- Il est totalement interdit de faire du feu sur le site,
- Il est strictement interdit de rouler dans les paddocks et sur le circuit avec tout engin motorisé sous peine de sanctions,
- Respectez les personnes moins valides, aidez-les à participer au magnifique spectacle en ne leur bouchant pas la vue,
- Aucune bouteille en verre n'est autorisée sur le site,
- Tenez vos chiens en laisse et pour certaines races, n'oubliez pas leur muselière.

20. RECLAMATIONS :

Toute personne – coureur, équipe, sponsor, constructeur, officiel etc. – détenteur d'une licence FIM/FIM-EUROPE/FMB et se considérant lésé à la suite d'une décision prise pendant une manifestation sous l'autorité de la FMB, a le droit de présenter une réclamation contre cette décision.

En règle générale, toute réclamation contre l'admission d'un coureur, équipe ou d'une machine inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée au Jury dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire de la FMB et être accompagnée d'une caution de 115 €.

Si la réclamation demande l'ouverture de la machine une indemnité de démontage à charge du réclamant doit être déposée dans les mains du directeur de course.

Ces indemnités sont de : 165€ si le motocycle est équipé d'un moteur 2 temps

325€ si le motocycle est équipé d'un moteur 4 temps

Le mécanicien dont le motocycle doit subir un démontage du moteur reçoit l'indemnité, si la moto est déclaré conforme par les contrôleurs techniques.

Il pourra être fait appel auprès du Comité Disciplinaire National dans un délai de 8 jours.

21. PRIX :

La « Coupe de l'Avenir » sera attribuée à titre définitif au pays victorieux, toutes classes confondues.

Les primes d'arrivée sont supprimées et transformées en frais de déplacement pour la « Coupe de l'Avenir », la « Coupe 85cc » et la « Coupe 65cc ».

Une indemnité de déplacement sera convenue entre l'organisateur et la FMN de chaque équipe engagée.

Un seul paiement par nation est prévu.

Le paiement des indemnités de déplacement aura lieu, dans les mains du manager de l'équipe, après la dernière réunion du jury vers 18h45.

22. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX :

Les 3 premières équipes de la « Coupe de l'Avenir » et leurs managers doivent prendre part à la cérémonie officielle de remise des prix, laquelle aura lieu immédiatement après la dernière course. La « Coupe Joël Robert » sera également attribuée au vainqueur individuel.

23. DROITS DES ORGANISATEURS :

Les organisateurs, en accord avec le Jury et le directeur de course, se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications ou tous compléments qu'ils jugeraient utiles à la bonne marche de l'épreuve.

24. INTERPRETATION DU REGLEMENT ;

L'interprétation du présent règlement est entièrement du ressort du Jury. En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les 2 textes, c'est le texte français qui prévaudra.

Le directeur de course :

Peter GORIS



rue Verte Vallée 11b
Tél. et (and) fax 00 32 (0)65 75 00 53
e-mail : info@coupedelavenir.be

7387 HONNELLES (Angre) Belgique
GSM 00 32 (0) 475 34 28 82

COUPE 85CC.

REGLEMENT PARTICULIER

4 et 5 octobre 2014

Titre de la manifestation : Coupe 85cc
N° de la manifestation : EMN 20/172
Classes : 85 cc
FMN responsable : FMB

Fédération Motocycliste de Belgique
Chaussée de Louvain, 550/bte 7
B-1030 BRUXELLES
Tél. : 00 32 (0)2.736.53.97
Fax : 00.32(0)2 732 01 28
E-mail : info@fmb-bmb.be

Lieu de la manifestation : BAISIEUX (commune de Quiévrain – à 3 km de Quiévrain, à 25 km de Mons et 18 km de Valenciennes)

Accès : coordonnées GPS : 50.383574,3.689351

Depuis Mons, suivre E19/E42 Paris/Valenciennes/Tournai pour rejoindre E19/E42
Prendre la sortie 26-Dour vers N552 (dernière sortie avant la frontière française)
Prendre à gauche sur Chaussée de Belle-Vue/N552
Continuer de suivre N552
Traverser le rond-point
Prendre la sortie vers Rue Jean Jaurès/N51 – direction QUIEVRAIN
Prendre à droite sur Rue Jean Jaurès/N51
Continuer de suivre N51 sur rue de Mons
Continuer de suivre N51 sur rue Debast
Continuer tout droit vers rue des Wagnons
Continuer tout droit sur rue de Bavay
Au rond-point, prendre à droite sur rue Alphonse Scouvemont
Au rond-point, prendre à droite sur rue Jules Ansiau

Depuis Valenciennes (France), rejoindre A2/E19 vers Bruxelles/Liège/Maubeuge
Prendre la sortie 25 vers Quiévrechain/Quarouble
Rejoindre D50
Au rond-point, prendre la 2e sortie sur Av. Jean Jaurès/D630
Traverser 2 ronds-points
Continuer sur Rue de Valenciennes/N51
Prendre à droite sur Rue des Wagnons
Continuer tout droit sur rue de Bavay
Au rond-point, prendre à droite sur rue Alphonse Scouvemont
Au rond-point, prendre à droite sur rue Jules Ansiau

NB : un fléchage sera en outre installé à partir de toutes les arrivées dans l'entité.

1. PARCOURS:

Nom : Circuit de la « Ferme des Monts »

Longueur de la piste : 1 500 mètres

Largeur minimale : 8 mètres

2. ORGANISATEUR :

Nom : **Motocross Club Hauts-Pays ASBL**

rue Verte Vallée 11b

7387 HONNELLES

Président : Monsieur Olivier ROUGRAFF

Secrétariat de la manifestation: **Bernard NION**

rue Verte Vallée 11b

7387 HONNELLES

Tél et fax 00 32 (0)65 75 00 53

e-mail : info@coupedelavenir.be

3. Accueil – Race office - WELCOME:

Adresse:

- Salle communale de Baisieux, 152 rue d'Angre, Quiévrain (Baisieux)
- Tél. : +32 (0)475 34 28 82

Ouvert :

- Vendredi 3 octobre 2014 :** de **12h00** à **21h00**
- Samedi 4 octobre 2014 :** de **7h00** à **21h00**
- Dimanche 5 octobre 2014 :** de **7h00** à **14h00**

4. OFFICIELS :

Jury International :

Président du Jury : Christian Dejasse

Membres du Jury : André Vandermaesen – André Vantomme

Directeur de course :

Peter Goris

Commissaires sportifs :

Francis Prince, Gert Verreyt, François Dewolf, Peter Honof

Chrono :

Goeman Tanja, Beckers Godelieve, Vanderauwermeulen Camille, Houben Ann, Computer : Nijs Danny
Transpondeurs : Luytens Chantal

Délégués Techniques :

Lieven Van Weyenberg, Adelin Naessens, Joseph Olbrechts, Jean Verbiest, Patrick Stiens, Michel Prumont

Environnement:

Laurent Delbroek

Presse syndic:

Cis SPOOK Tél. : 0476/74 00 18

e-mail: cis.spook@skynet.be

Responsable Paddock:

Damien Colot

- La compétition est organisée conformément au Code Sportif de la FIM et de la FMB, et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FMB.
- La « Coupe 85cc » est prévue en supplément de la « Coupe de l'Avenir », la « Coupe 65cc », ainsi que des courses pour le Championnat de Belgique Sidecars.
- Le 1^{er} contrôle du circuit aura lieu le vendredi 3 octobre à 15 heures.
- Une réunion avec les organisateurs aura lieu le vendredi 3 octobre à 17 h. au local du Jury.

5. ENGAGEMENTS :

Les formulaires d'engagement dûment approuvés par la FMN du participant doivent être envoyés avant le **20 septembre 2014** au secrétariat de la manifestation à l'adresse susmentionnée. Le secrétariat de la manifestation transmettra copie des demandes d'engagement à la FMB.

6. PARTICIPANTS :

La « Coupe 85cc » est réservée aux pilotes ayant atteint l'âge minimum de 11 ans. La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur.

L'âge maximum est 14 ans. La limite d'âge se termine à la fin de l'année de calendrier en cours pendant laquelle le coureur atteint l'âge de 14 ans.

Coueurs nés entre 01.01.2000 et 05.10.2003.

Chaque équipe nationale sera formée de 3 pilotes.

Les pilotes d'une équipe doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent, ou être détenteurs d'une licence à l'année dans le pays qu'ils représentent.

L'épreuve est inscrite au calendrier MX Open de la « FIM-EUROPE » et est accessible aux coureurs en possession d'une licence Européenne, Internationale ou Nationale avec une autorisation de sortie de leur FMN valable pour cette épreuve. (assurance normes FIM/FIM-EUROPE)

Un changement de coureur d'une équipe nationale inscrite peut être autorisé jusqu'à la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.

Les équipes nationales seront composées comme suit :

3 coureurs sur motocycles de 65cc à 85cc pour les moteurs 2 temps :

pilote 1

pilote 2

pilote 3

7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

La « Coupe 85cc. » se déroulera en 3 manches chacune de 20 min. + 2 tours:

1^{ère} manche : pilote 1 + pilote 2

2^{ème} manche : pilote 2 + pilote 3

3^{ème} manche : pilote 1 + pilote 3

Si moins de 14 équipes participent dans la « Coupe 85cc», l'épreuve se déroulera en 3 manches chacune de **15 min.** + 2 tours, chaque manche avec les 3 pilotes ensemble :

1^{ère} manche : pilote 1 + pilote 2 + pilote 3

2^{ème} manche : pilote 1 + pilote 2 + pilote 3

3^{ème} manche : pilote 1 + pilote 2 + pilote 3

8. CONTROLE TECHNIQUE ET VERIFICATIONS :

Samedi 4 octobre 2014 : de 8h00 à 11h00

vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour terminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex-aequo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

A. Le classement final par équipe (Coupe 85cc.) est déterminé de la manière suivante :

- 1) L'équipe gagnante de la « Coupe 85cc. » est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les 5 meilleurs résultats de ses coureurs.
- 2) En cas d'ex-aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :
 - a) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. parmi les 5 meilleurs résultats
 - b) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 3^{ème} course.
 - c) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 2^{ème} course.
 - d) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 1^{ère} course.
 - e) Si, toutefois, l'ex-aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité.
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu 5 résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.

B. Un classement individuel sera établi de la manière suivante :

- 1) Le coureur vainqueur de la Coupe « Joël SMETS » est celui qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant ses résultats dans les 2 courses.
- 2) Les mêmes résultats/positions obtenus par le coureur pour le classement inter équipes seront également utilisés pour le classement individuel.
- 3) En cas d'ex-aequo entre 2 ou plusieurs coureurs, il sera donné l'avantage au coureur ayant la meilleure position dans sa dernière course.
- 4) Ces résultats seront complétés en additionnant les coureurs n'ayant pas obtenu 2 résultats.

Dans le cas de moins de 14 équipes participants à la « Coupe 85cc »

A) Le classement final par équipe (Coupe 85cc) est déterminé de la manière suivante :

- 1) L'équipe gagnante de la « Coupe 85cc » est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les 7 meilleurs résultats de ses coureurs.
- 2) En cas d'ex-aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :
 - a) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. parmi les 7 meilleurs résultats
 - b) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 3^{ème} course.
 - c) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 2^e course.
 - d) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 1^{ère} course.
 - e) Si, toutefois, l'ex-aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité.
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu 7

résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.

B) Un classement individuel sera établi de la manière suivante :

- a) Le coureur vainqueur individuel de la « Coupe 85cc » et gagnant la « Coupe Joël Smets » est celui qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant ses résultats dans les 3 courses.**
- b) En cas d'ex-aequo entre 2 ou plusieurs coureurs, il sera donné l'avantage au coureur ayant la meilleure position dans la troisième course.**
- c) Ces résultats seront complétés en additionnant les coureurs n'ayant pas obtenu 3 résultats, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.**

17. CARBURANT :

Conformément aux prescriptions de la FIM

18. ASSURANCES :

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du pilote certifie que ce coureur est assuré en conformité avec les prescriptions de la FIM.

L'organisateur a contracté une assurance en responsabilité civile conformément à l'article 110.1.1. du Code Sportif de la FIM.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages survenus à une machine de course ou de réserve, aux accessoires et au matériel, qu'il s'agisse d'incendie, d'accident, du feu, de vol ou de détérioration ou d'autre.

19. ENVIRONNEMENT

- Respectez les responsables de parking ainsi que l'espace réservé à chaque véhicule,
- Suivez le fléchage d'accès au site, ne détruisez pas les clôtures et respectez les plantations,
- Respectez les consignes de sécurité non seulement pour vous mais aussi pour les pilotes...
Respectez les zones neutres,
- Ne traversez pas la piste durant les courses et ce pour quelque motif que ce soit,
- Les secours sont là en cas d'aide à apporter aux pilotes,
- Tenez votre environnement propre, utilisez les poubelles ainsi que les sacs poubelles distribués aux pilotes,
- Utilisez les sanitaires (WC/DOUCHES) mis à votre disposition, tenez-les propres, pensez aux suivants,
- Respectez les injonctions des commissaires de piste,
- Utilisez les containers mis à votre disposition pour les huiles et pneus usagés,
- L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire,
- Il est totalement interdit de laver les motos dans le parc pilote, une station de lavage est à votre disposition;
- Il est totalement interdit de faire du feu sur le site,
- Il est strictement interdit de rouler dans les paddocks et sur le circuit avec tout engin motorisé sous peine de sanctions,
- Respectez les personnes moins valides, aidez-les à participer au magnifique spectacle en ne leur bouchant pas la vue,
- Aucune bouteille en verre n'est autorisée sur le site,
- Tenez vos chiens en laisse et pour certaines races, n'oubliez pas leur muselière.

20. RECLAMATIONS :

Toute personne – coureur, équipe, sponsor, constructeur, officiel etc. – détenteur d'une licence FIM/FIM-EUROPE/FMB et se considérant lésé à la suite d'une décision prise pendant une manifestation sous l'autorité de la FMB, a le droit de présenter une réclamation contre cette décision.

En règle générale, toute réclamation contre l'admission d'un coureur, équipe ou d'une machine inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.
Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée au Jury dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.
Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire de la FMB et être accompagnée d'une caution de 115 €.
Si la réclamation demande l'ouverture de la machine une indemnité de démontage à charge du réclamant doit être déposée dans les mains du directeur de course.
Ces indemnités sont de : 165€ si le motorcycle est équipé d'un moteur 2 temps
325€ si le motorcycle est équipé d'un moteur 4 temps
Le mécanicien dont le motorcycle doit subir un démontage du moteur reçoit l'indemnité, si la moto est déclaré conforme par les contrôleurs techniques.
Il pourra être fait appel auprès du Comité Disciplinaire National dans un délai de 8 jours.

21. PRIX :

La « Coupe 85cc. » sera attribuée à titre définitif à l'équipe gagnante.

Les primes d'arrivée sont supprimées et transformées en frais de déplacement pour la « Coupe 85cc » la « Coupe de l'Avenir » et la « Coupe 65cc ».

Une indemnité de déplacement sera convenue entre l'organisateur et la FMN de chaque équipe engagée.

Un seul paiement par nation est prévu.

Le paiement des indemnités de déplacement aura lieu, dans les mains du manager de l'équipe, après la dernière réunion du jury, vers 18h45.

22. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX :

Les 3 premières équipes de la « **Coupe 85cc.** » doivent prendre part à la cérémonie officielle de remise des prix, laquelle aura lieu immédiatement après la dernière course.

La « Coupe Joël SMETS » sera attribuée au vainqueur du classement individuel.

23. DROITS DES ORGANISATEURS :

Les organisateurs, en accord avec le Jury et le directeur de course, se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications ou tous compléments qu'ils jugeraient utiles à la bonne marche de l'épreuve.

24. INTERPRETATION DU REGLEMENT ;

L'interprétation du présent règlement est entièrement du ressort du Jury. En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les 2 textes, c'est le texte français qui prévaudra.

Le directeur de course :

Peter GORIS

MOTOCROSS CLUB HAUTS-PAYS

43e Coupe de l'Avenir - 9e Coupe 85cc - 1ère Coupe 65cc

QUIEVRAIN (Baisieux)

4 et 5 octobre 2014

<http://www.coupedelavenir.be>

Motocross Club Hauts-Pays

rue Verte Vallée 11b
Tél. et (and) fax 00 32 (0)65 75 00 53
e-mail : info@coupedelavenir.be

7387 HONNELLES (Angre) Belgique
GSM 00 32 (0) 475 34 28 82

COUPE 65CC.

REGLEMENT PARTICULIER

4 et 5 octobre 2014

Titre de la manifestation : **Coupe 65cc**
N° de la manifestation : **EMN 20/172**
Classes : **65 cc**
FMN responsable : **FMB**

Fédération Motocycliste de Belgique
 Chaussée de Louvain, 550/bte 7
 B-1030 BRUXELLES
 Tél. : 00 32 (0)2.736.53.97
 Fax : 00.32(0)2 732 01 28
 E-mail : info@fmb-bmb.be

Lieu de la manifestation : BAISIEUX (commune de Quiévrain – à 3 km de Quiévrain, à 25 km de Mons et 18 km de Valenciennes)

Accès : coordonnées GPS : 50.383574,3.689351

Depuis Mons, suivre E19/E42 Paris/Valenciennes/Tournai pour rejoindre E19/E42
 Prendre la sortie 26-Dour vers N552 (dernière sortie avant la frontière française)
 Prendre à gauche sur Chaussée de Belle-Vue/N552
 Continuer de suivre N552
 Traverser le rond-point
 Prendre la sortie vers Rue Jean Jaurès/N51 – direction QUIEVRAIN
 Prendre à droite sur Rue Jean Jaurès/N51
 Continuer de suivre N51 sur rue de Mons
 Continuer de suivre N51 sur rue Debast
 Continuer tout droit vers rue des Wagnons
 Continuer tout droit sur rue de Bavay
 Au rond-point, prendre à droite sur rue Alphonse Scouvemont
 Au rond-point, prendre à droite sur rue Jules Ansiau

Depuis Valenciennes (France), rejoindre A2/E19 vers Bruxelles/Liège/Maubeuge
 Prendre la sortie 25 vers Quiévrechain/Quarouble
 Rejoindre D50
 Au rond-point, prendre la 2e sortie sur Av. Jean Jaurès/D630
 Traverser 2 ronds-points
 Continuer sur Rue de Valenciennes/N51
 Prendre à droite sur Rue des Wagnons
 Continuer tout droit sur rue de Bavay
 Au rond-point, prendre à droite sur rue Alphonse Scouvemont
 Au rond-point, prendre à droite sur rue Jules Ansiau

NB : un fléchage sera en outre installé à partir de toutes les arrivées dans l'entité.

1. PARCOURS:

Nom : Circuit de la « Ferme des Monts »

Longueur de la piste : 1 500 mètres

Largeur minimale : 8 mètres

2. ORGANISATEUR :

Nom : **Motocross Club Hauts-Pays ASBL**

rue Verte Vallée 11b

7387 HONNELLES

Président : Monsieur Olivier ROUGRAFF

Secrétariat de la manifestation: **Bernard NION**

rue Verte Vallée 11b

7387 HONNELLES

Tél et fax 00 32 (0)65 75 00 53

e-mail : info@coupedelavenir.be

3. Accueil – Race office - WELCOME:

Adresse:

- Salle communale de Baisieux, 152 rue d'Angre, Quiévrain (Baisieux)
- Tél. : +32 (0)475 34 28 82

Ouvert :

- Vendredi 3 octobre 2014 :** de **12h00** à **21h00**
- Samedi 4 octobre 2014 :** de **7h00** à **21h00**
- Dimanche 5 octobre 2014 :** de **7h00** à **14h00**

4. OFFICIELS :

Jury International :

Président du Jury : Christian Dejasse

Membres du Jury : André Vandermaesen – André Vantomme

Directeur de course :

Peter Goris

Commissaires sportifs :

Francis Prince, Gert Verreyt, François Dewolf, Peter Honof

Chrono :

Goeman Tanja, Beckers Godelieve, Vanderauwermeulen Camille, Houben Ann, Computer : Nijs Danny
Transpondeurs : Luytens Chantal

Délégués Techniques :

Lieven Van Weyenberg, Adelin Naessens, Joseph Olbrechts, Jean Verbiest, Patrick Stiens, Michel Prumont

Environnement:

Laurent Delbroek

Presse syndic:

Cis SPOOK Tél. : 0476/74 00 18

e-mail: cis.spook@skynet.be

Responsable Paddock:

Damien Colot

- La compétition est organisée conformément au Code Sportif de la FIM et de la FMB, et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FMB.
- La « Coupe 65cc » est prévue en supplément de la « Coupe de l'Avenir », la « Coupe 85cc », ainsi que des courses pour le Championnat de Belgique Sidecars.
- Le 1^{er} contrôle du circuit aura lieu le vendredi 3 octobre à 15 heures.
- Une réunion avec les organisateurs aura lieu le vendredi 3 octobre à 17 h. au local du Jury.

5. ENGAGEMENTS :

Les formulaires d'engagement dûment approuvés par la FMN du participant doivent être envoyés avant le **20 septembre 2014** au secrétariat de la manifestation à l'adresse susmentionnée. Le secrétariat de la manifestation transmettra copie des demandes d'engagement à la FMB.

6. PARTICIPANTS :

La « **Coupe 65cc** » est réservée aux pilotes ayant atteint l'âge minimum de **10 ans**. La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur.

L'âge maximum est **12 ans**. La limite d'âge se termine à la fin de l'année de calendrier en cours pendant laquelle le coureur atteint l'âge de **12 ans**.

Coureurs nés entre 01.01.2002 et 05.10.2004.

Chaque équipe nationale sera formée de 3 pilotes.

Les pilotes d'une équipe doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent, ou être détenteurs d'une licence à l'année dans le pays qu'ils représentent.

L'épreuve est inscrite au calendrier MX Open de la « FIM-EUROPE » et est accessible aux coureurs en possession d'une licence Européenne, Internationale ou Nationale avec une autorisation de sortie de leur FMN valable pour cette épreuve. (assurance normes FIM/FIM-EUROPE)

Un changement de coureur d'une équipe nationale inscrite peut être autorisé jusqu'à la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.

Les équipes nationales seront composées comme suit :

3 coureurs sur motocycles au-dessus de 50cc jusqu'à 65cc pour les moteurs 2-temps :

pilote 1

pilote 2

pilote 3

7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

La « Coupe 65cc. » se déroulera en 3 manches chacune de 12 min. + 2 tours:

1^{ère} manche : pilote 1 + pilote 2

2^{ème} manche : pilote 2 + pilote 3

3^{ème} manche : pilote 1 + pilote 3

Si moins de 14 équipes participent dans la « Coupe 65cc», l'épreuve se déroulera en 3 manches chacune de **10 min. + 2 tours**, chaque manche avec les 3 pilotes ensemble :

1^{ère} manche : pilote 1 + pilote 2 + pilote 3

2^{ème} manche : pilote 1 + pilote 2 + pilote 3

3^{ème} manche : pilote 1 + pilote 2 + pilote 3

8. CONTROLE TECHNIQUE ET VERIFICATIONS :

Samedi 4 octobre 2014 : de 8h00 à 11h00

A. Le classement final par équipe (Coupe 65cc.) est déterminé de la manière suivante :

- 1) L'équipe gagnante de la « Coupe 65cc. » est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les 5 meilleurs résultats de ses coureurs.**
- 2) En cas d'ex-aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :**
 - a) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. parmi les 5 meilleurs résultats**
 - b) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 3^{ème} course.**
 - c) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 2^{ème} course.**
 - d) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 1^{ère} course.**
 - e) Si, toutefois, l'ex-aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité.**
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu 5 résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.**

B. Un classement individuel sera établi de la manière suivante :

- 1) Le coureur vainqueur de la Coupe « Olivier ROUGRAFF » est celui qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant ses résultats dans les 2 courses.**
- 2) Les mêmes résultats/positions obtenus par le coureur pour le classement inter équipes seront également utilisés pour le classement individuel.**
- 3) En cas d'ex-aequo entre 2 ou plusieurs coureurs, il sera donné l'avantage au coureur ayant la meilleure position dans sa dernière course.**
- 4) Ces résultats seront complétés en additionnant les coureurs n'ayant pas obtenu 2 résultats.**

Dans le cas de moins de 14 équipes participant à la « Coupe 65cc »

A) Le classement final par équipe (Coupe 65cc) est déterminé de la manière suivante :

- 1) L'équipe gagnante de la « Coupe 65cc» est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les 7 meilleurs résultats de ses coureurs.**
- 2) En cas d'ex-aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :**
 - a) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. parmi les 7 meilleurs résultats**
 - b) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 3^{ème} course.**
 - c) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 2^e course.**
 - d) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 1^{ère} course.**
 - e) Si, toutefois, l'ex-aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité.**
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu 7 résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.**

B) Un classement individuel sera établi de la manière suivante :

- a) Le coureur vainqueur individuel de la « Coupe 65cc» et gagnant la « Coupe Olivier**

ROUGRAFF » est celui qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant ses résultats dans les 3 courses.

- b) En cas d'ex-aequo entre 2 ou plusieurs coureurs, il sera donné l'avantage au coureur ayant la meilleure position dans la troisième course.**
- c) Ces résultats seront complétés en additionnant les coureurs n'ayant pas obtenu 3 résultats, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.**

17. CARBURANT :

Conformément aux prescriptions de la FIM

18. ASSURANCES :

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du pilote certifie que ce coureur est assuré en conformité avec les prescriptions de la FIM.

L'organisateur a contracté une assurance en responsabilité civile conformément à l'article 110.1.1. du Code Sportif de la FIM.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages survenus à une machine de course ou de réserve, aux accessoires et au matériel, qu'il s'agisse d'incendie, d'accident, du feu, de vol ou de détérioration ou d'autre.

19. ENVIRONNEMENT

- Respectez les responsables de parking ainsi que l'espace réservé à chaque véhicule,
- Suivez le fléchage d'accès au site, ne détruisez pas les clôtures et respectez les plantations,
- Respectez les consignes de sécurité non seulement pour vous mais aussi pour les pilotes...
Respectez les zones neutres,
- Ne traversez pas la piste durant les courses et ce pour quelque motif que ce soit,
- Les secours sont là en cas d'aide à apporter aux pilotes,
- Tenez votre environnement propre, utilisez les poubelles ainsi que les sacs poubelles distribués aux pilotes,
- Utilisez les sanitaires (WC/DOUCHES) mis à votre disposition, tenez-les propres, pensez aux suivants,
- Respectez les injonctions des commissaires de piste,
- Utilisez les containers mis à votre disposition pour les huiles et pneus usagés,
- L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire,
- Il est totalement interdit de laver les motos dans le parc pilote, une station de lavage est à votre disposition;
- Il est totalement interdit de faire du feu sur le site,
- Il est strictement interdit de rouler dans les paddocks et sur le circuit avec tout engin motorisé sous peine de sanctions,
- Respectez les personnes moins valides, aidez-les à participer au magnifique spectacle en ne leur bouchant pas la vue,
- Aucune bouteille en verre n'est autorisée sur le site,
- Tenez vos chiens en laisse et pour certaines races, n'oubliez pas leur muselière.

20. RECLAMATIONS :

Toute personne – coureur, équipe, sponsor, constructeur, officiel etc. – détenteur d'une licence FIM/FIM-EUROPE/FMB et se considérant lésé à la suite d'une décision prise pendant une manifestation sous l'autorité de la FMB, a le droit de présenter une réclamation contre cette décision.

En règle générale, toute réclamation contre l'admission d'un coureur, équipe ou d'une machine inscrits doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée au Jury dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire de la FMB et être accompagnée d'une caution de 115 €.

Si la réclamation demande l'ouverture de la machine, une indemnité de démontage à charge du réclamant doit être déposée dans les mains du directeur de course.

Ces indemnités sont de : 165€ si le motorcycle est équipé d'un moteur 2 temps

325€ si le motorcycle est équipé d'un moteur 4 temps

Le mécanicien dont le motorcycle doit subir un démontage du moteur reçoit l'indemnité, si la moto est déclarée conforme par les contrôleurs techniques.

Il pourra être fait appel auprès du Comité Disciplinaire National dans un délai de 8 jours.

21. PRIX :

La « Coupe 65cc. » sera attribuée à titre définitif à l'équipe gagnante.

Les primes d'arrivée sont supprimées et transformées en frais de déplacement pour la « Coupe 65cc » la « Coupe de l'Avenir » et la « Coupe 85cc ».

Une indemnité de déplacement sera convenue entre l'organisateur et la FMN de chaque équipe engagée.

Un seul paiement par nation est prévu.

Le paiement des indemnités de déplacement aura lieu, dans les mains du manager de l'équipe, après la dernière réunion du jury, vers 18h45.

22. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX :

Les 3 premières équipes de la « Coupe 65cc. » doivent prendre part à la cérémonie officielle de remise des prix, laquelle aura lieu immédiatement après la dernière course.

La Coupe « Olivier ROUGRAFF » sera attribuée au vainqueur du classement individuel.

23. DROITS DES ORGANISATEURS :

Les organisateurs, en accord avec le Jury et le directeur de course, se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications ou tous compléments qu'ils jugeraient utiles à la bonne marche de l'épreuve.

24. INTERPRETATION DU REGLEMENT ;

L'interprétation du présent règlement est entièrement du ressort du Jury. En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les 2 textes, c'est le texte français qui prévaudra.

Le directeur de course :

Peter GORIS